

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 28
Pouvoirs : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 34
Quorum : 19

2023-09-078

**OBJET : REMPLACEMENT
D'UN VICE-PRÉSIDENT SUITE
A DÉMISSION.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20230911-2023-09-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Etréchy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 septembre 2023

Date d'affichage : 5 septembre 2023

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, DE KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs ALLÉGAERT, ANDRAULT, BLANCHARD, BONVOT, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, FRÉRARD, GLEIZES, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GROSJEAN, Mme SARRON, Mme SURGENT.

ABSENTS : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ALEXANDRE à M. FRÉRARD, M. BARREAU à M. MÉREAU, M. DUBOIS à Mme LOISEAU, Mme DUCATEAU à M. MOINET, M. GROSJEAN à M. VERTALIER, Mme SARRON à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-21, L.5211-2, et L.5211-10 ;

Vu la délibération votée le 9 juillet 2020, n°2020/07/034 « Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau communautaire de La Septaine » ;

Vu la délibération votée le 9 juillet 2020, n°2020/07/038 « Élection du 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes La Septaine »

Considérant la démission de Monsieur Philippe FRÉRARD, qui était 4^{ème} Vice-Président à La Septaine, adressée au Préfet du Cher par courrier en date du 16 août 2023 et acceptée par le Préfet également par courrier en date du 28 août 2023 ;

Considérant qu'un poste de Vice-Président est donc ainsi vacant ;

Considérant le Bureau communautaire du 4 septembre 2023 et son avis favorable à l'unanimité de procéder en Conseil communautaire à l'élection d'un nouveau Vice-Président et ce comme il se doit au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de scrutin, le plus âgé est déclaré élu ;

Conformément aux dispositions du CGCT, l'organe délibérant peut décider que le nouveau / la nouvelle Vice-Président(e) occupera le même rang que l'élu(e) qui occupait précédemment le poste devenu vacant : cela doit impérativement être mentionné et voté dans la délibération. À défaut, le nouveau / la nouvelle Vice-Président(e) en poste prendra automatiquement place à la suite du Vice-Président déjà élus et en poste. Les Vice-Présidents en poste remontent automatiquement d'un rang. Les délégations consenties à l'élu(e) démissionnaire ne sont pas transférées à son remplaçant. Le Président doit faire une nouvelle délégation ;

Considérant que l'élection des Vice-Présidents doit avoir lieu au scrutin uninominal secret ;

Considérant que les Vice-Présidents sont élus à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} et 2^{ème} tour ; à la majorité relative au 3^{ème} tour si ce dernier est nécessaire ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Considérant que toute obligation de parité est exclue ;
Considérant que le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance : M. TIBAYRENC
Considérant que le Conseil communautaire désigne les deux assesseurs suivants : Mme DESIAUME et M. PISKOREK ;
Considérant que le quorum est atteint ;
Considérant les candidats au poste de Vice-Président : Messieurs ALLEGAERT et JAUBERT ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Article 1^{er} :

DÉCIDE que le nouveau Vice-Président élu en remplacement de Monsieur Philippe FRÉRARD prendra rang de 4^{ème} Vice-Président, comme l'était Monsieur Philippe FRÉRARD ;

Article 2 :

Résultats du premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- À déduire bulletins nuls : 1
- À déduire bulletins blancs : 0
- Total des bulletins nuls et blancs : 1
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Nom et Prénom	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
M. Joanny ALLÉGAERT	16	Seize
M. Alain JAUBERT	17	Dix-sept

Monsieur Alain JAUBERT ayant obtenu la majorité absolue avec 17 voix, déclare accepter d'exercer ses fonctions de 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

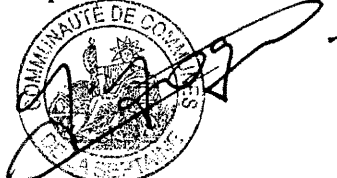
PRÉCISE que le Vice-Président est immédiatement installé dans ses fonctions ;

PRÉCISE que les opérations de vote et de dépouillement se sont déroulées dans les conditions réglementaires et législatives en vigueur ;

AUTORISE Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 12 septembre 2023

La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
M. TIBAYRENC

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 28
Pouvoirs : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 34
Quorum : 19

2023-09-079

**OBJET : REMPLACEMENT
D'UN MEMBRE DU BUREAU
SUITE A DÉMISSION.**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Etréchy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 septembre 2023

Date d'affichage : 5 septembre 2023

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, DE KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs ALLÉGAERT, ANDRAULT, BLANCHARD, BONVOT, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, FRÉRARD, GLEIZES, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GROSJEAN, Mme SARRON, Mme SURGENT.

ABSENTS : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ALEXANDRE à M. FRÉRARD, M. BARREAU à M. MÉREAU, M. DUBOIS à Mme LOISEAU, Mme DUCATEAU à M. MOINET, M. GROSJEAN à M. VERTALIER, Mme SARRON à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20230911-2023-09-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 14/09/2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-7, L.2121-21, L.5211-2 et L.5211-10 ;
- Vu la délibération votée le 9 juillet 2020, n° 2020-07-034 « Détermination de la composition du Bureau communautaire de La Septaine »
- Vu la délibération votée le 9 juillet 2020, n°2020-07-043 « Election du 3^{ème} membre du bureau à La Septaine »
- Considérant la démission de Monsieur Michel TIBAYRENC, qui était 3^{ème} membre du bureau à La Septaine adressée au Préfet du Cher par courrier en date du 21 juillet 2023 et acceptée par le Préfet également par courrier en date du 28 août 2023 ;
- Considérant qu'un poste de Membre du bureau est donc ainsi vacant ;
- Considérant le Bureau communautaire du 4 septembre 2023 et son avis favorable à l'unanimité de supprimer ce poste de membre du bureau et de ramener le nombre de membres du bureau à 3.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉCIDE de supprimer un poste de membre du bureau et de ramener la composition de ce dernier à :

- Vice-Présidents : 6
- Membres : 3

Vote
Contre : 1
Pour : 33

Madame Anna CHIRON 4^{ème} membre du bureau remonte automatiquement d'un rang et devient 3^{ème} membre du bureau.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 12 septembre 2023
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Diffusion internet/cc-laseptaine.fr

Le Secrétaire,
M. TIBAYRENC

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 28
Pouvoirs : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 34
Quorum : 19

2023-09-080

**OBJET : ÉLECTION D'UN
DÉLÉGUÉ AU SICTREM DE
BAUGY SUITE A DÉMISSION.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20230911-2023-09-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 14/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Etréchy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 septembre 2023

Date d'affichage : 5 septembre 2023

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, DE KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs ALLEGAERT, ANDRAULT, BLANCHARD, BONVOT, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, FRÉRARD, GLEIZES, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, TIBAYRENC, VERTICALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GROSJEAN, Mme SARRON, Mme SURGENT.

ABSENTS : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ALEXANDRE à M. FRÉRARD, M. BARREAU à M. MÉREAU, M. DUBOIS à Mme LOISEAU, Mme DUCATEAU à M. MOINET, M. GROSJEAN à M. VERTICALIER, Mme SARRON à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC.

- Vu les statuts du SICTREM de Baugy
- Vu la délibération n° 2020-07-057 en date du 20 juillet 2020 relative à l'élection des délégués de La Septaine pour siéger au SICTREM de Baugy,
- Vu la démission de M. Philippe FRÉRARD de ses fonctions de délégué titulaire au sein du SICTREM de Baugy,
- Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

Considérant les candidatures de Mme Anna CHIRON et de M. Jean-Paul BOUGRAT.

Ont obtenu :

Nom et Prénom	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Mme Anna CHIRON	11	Onze
M. Jean-Paul BOUGRAT	23	Vingt-trois

- M. Jean-Paul BOUGRAT est élu au scrutin uninominal et secret en qualité de délégué titulaire au sein du SICTREM de Baugy.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 12 septembre 2023
La Présidente
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire,
M. TIBAYRENC

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 28
Pouvoirs : 6
Nombre de suffrages
exprimés : 34
Quorum : 19

2023-09-081

**OBJET : REMPLACEMENT DE
DEUX MEMBRES DE LA
COMMISSION « AFFAIRES
SCOLAIRES » SUITE A
DÉMISSIONS.**

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes d'Etréchy, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 septembre 2023

Date d'affichage : 5 septembre 2023

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, DE KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs ALLÉGAERT, ANDRAULT, BLANCHARD, BONVOT, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, FRÉRARD, GLEIZES, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, PISKOREK, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. GROSJEAN, Mme SARRON, Mme SURGENT.

ABSENTS : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ALEXANDRE à M. FRÉRARD, M. BARREAU à M. MÉREAU, M. DUBOIS à Mme LOISEAU, Mme DUCATEAU à M. MOINET, M. GROSJEAN à M. VERTALIER, Mme SARRON à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TIBAYRENC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20230911-2023-09-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Affichage : 14/09/2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération n° 2020-07-051 portant création de la commission « Affaires scolaires »
- Vu les délibérations n° 2022-03-18 et 2022-05-06 portant remplacement des membres suite à démission au sein de la commission « Affaires scolaires »
- Vu la démission de Monsieur Louis Armand PIET de son mandat de conseiller municipal de la commune de Crosses
- Vu la démission de Madame Céline LAMOINE de son mandat de conseillère municipale de la commune de Soye-en-Septaine
- Le conseil communautaire désigne comme nouvelle déléguée titulaire Mme BEDIU pour la commune de Crosses et comme nouveau délégué suppléant M. TIBAYRENC pour la commune de Soye-en-Septaine pour siéger au sein de la commission « Affaires scolaires ».

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 12 septembre 2023
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
M. TIBAYRENC